



Attestation de prise en charge financière

Candidats salariés ou adhérents d'une association sportive

Ce document est à remettre au CREPS IDF avant le démarrage de la formation

Responsable de la structure

Je soussigné(e), (Nom - prénom)

Fonction :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel :

Atteste que M., Mme :

candidat(e) aux tests de sélection permettant l'entrée à la formation au DESJEPS spécialité « ASECS » mention « Direction de Structure et de Projet », dispensée au CREPS Île-de-France.

sera pris en charge :

Intégralement pour une durée de 700 h en centre (les 500 h en structure ne sont pas facturables) - hors allègement ou renforcement prescrit à la suite du positionnement.

Partiellement à hauteur de heures à 14,50 €* = €
par

La structure sur ses fonds propres

Un OPCO : nom de l'OPCO :

Via un contrat d'apprentissage

Via un contrat de professionnalisation

Via une reconversion Pro A ou développement de compétence (ex période de professionnalisation)

Une convention financière sera établie d'après les renseignements fournis et envoyée à la structure pour visa **après le positionnement** du candidat. Cette convention sera nécessaire pour établir le dossier de demande de participation aux frais de formation auprès de l'OPCO dont dépend la structure. Un exemplaire sera retourné au CREPS IDF.

* tarif horaire hors apprentissage voté en conseil d'administration du CREPS IDF susceptible de modification.

Fait pour valoir ce que de droit

Le responsable de la structure

Nom et prénom :

À le ____/____/____

Signature du responsable

Cachet de la structure